

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 mars 2016

L'an deux mille seize, le 4 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme DI FRANCESCO Josette, Mme JOLIVET Martine, M. Von DUNGERN Clemens, M. GASSE Roger, Mme VARET Hélène, M. CHAPEL Antoine, M. WEINLAND Robert, Mme CHAGNON Laetitia, M. CHIALVO Michel.

Absent : M. HAZARD Germain.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette

Lecture du compte rendu de la réunion du dernier conseil municipal du 28 janvier 2016 est faite et approuvée à l'unanimité.

## *Orientations Budgétaires*

### *Préparation du budget primitif 2016*

Monsieur le Maire donne à chaque conseiller municipal un exemplaire de l'édition de préparation du budget primitif 2016 sur lequel figure l'exercice précédent (budget prévisionnel et réalisé pour l'année 2015), et les propositions pour le budget primitif 2016.

Tous les éléments n'étant pas connus à ce jour, cette proposition est un budget prévisionnel permettant aux conseillers de discuter des objectifs à retenir pour 2016.

L'exercice 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 498 944,60 €uros et un déficit d'investissement de 92 576,41 €uros.

Le budget primitif et les orientations budgétaires pour l'année 2016 seront votés par les élus lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui se tiendra le 25 mars 2016 à 20 heures.

### *Orientations d'investissement 2016*

Plusieurs projet sont mis à l'étude, et est prévus dans le budget 2016

#### - foyer rural

Il est envisagé de créer une terrasse plus spacieuse au foyer rural pour l'accessibilité, l'étanchéité et l'isolation des caves. Ainsi le bâtiment pourra répondre aux nouvelles normes en vigueur. Coût 135 946,89 € TTC, Monsieur le Maire indique que des demandes de subventions sont faites au titre de la DETR, du soutien de l'investissement public, et une réserve parlementaire pour un montant total de 89 966,48 €.

Les travaux pourront être réaliser que si les subventions seront accordées.

#### - cimetière

Les arbres au cimetière viennent d'être abattus. Ainsi le mur gauche (par rapport à l'entrée) du cimetière qui est endommagé va pouvoir être reconsolider. Coût des travaux : 4 450.00 € TTC réalisés par la société LMDV .

Des bacs seront mis à disposition pour mettre les fleurs et les pots de terre. Une note de service sera affiché, ainsi que le plan du cimetière.

#### - aménagement de la coulée verte :

1. Sente de la venelle : réfection en grave liant avec une création d'une grille avaloir pour les eaux de ruissellement. Coût 6 060,00 € TTC - réserve parlementaire : 2 212,00 €.
2. Sente du rû : un curage de celui-ci est prévu sur une partie, nivelage pour la création d'un chemin , pose d'un gravez liant , pose d'un gravillon calcaire de finition.  
Coût : 20 400.00 € TTC , réserve parlementaire 7 000.00 €.

- AAVO

Plusieurs travaux doivent être réalisés au terrain d'aviation pour un montant estimé à 103 000.00 €. Pour rappel l'ensemble de ces travaux sont financées totalement par l'état.

- PLU

Prévision pour l'élaboration du plan local d'urbanisme : 35 000,00€ réalisés par la société Diverscités. Une subvention de l'état est accordé : 6 275,00 €

- sente proprette

un devis a été demandé. Monsieur le Maire relancera les administrations concerné pour une éventuelle subvention.

- éclairage de l'église

Suite aux dégâts des eaux, notre assureur Groupama, prend l'intégralité des travaux soit 7 316,00 € TTC. Ceux-ci seront réalisés au printemps par l'entreprise Jacques GRIERS.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal de Chérence réuni sous la présidence de M. GASSE Roger, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. VANDEPUTTE Philippe Maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	207 230.96€	706 175.56€	221 336.99€	128 760.58€
Excédent ou Déficits		+ 498 944.60€	-92 576.41 €	

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus

5 – vote à l'unanimité. Ont signé au registre des délibérations : Mme JOLIVET Martine, M. Von DUNGERN Clemens, M. WEINLAND Robert, M. CHAPEL Antoine, Mme CHAGNON Laetitia, M. CHIALVO Michel, Mme VARET Hélène, Mme DI FRANCESCO Josette.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>ère</sup> Janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité.

#### Votes des subventions aux organismes publics et privés

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux organismes privés et publics comme suit:

CCAS :	2 000.00 €
AAVO :	10 000.00 € (subvention provenant de l'état)
Amis de Chérence :	500.00 €
Anciens Combattants :	250.00 €
Foyer rural :	3 500.00 €

Le Conseil Municipal ,

après en avoir délibéré décide à 9 voix pour et 1 contre de voter cette proposition.

#### Points divers

Nouvelle commission au sein de l'intercommunalité: commission mutualisation, obligatoire dans le cadre de la loi NOTRE Philippe VANDEPUTTE présidera cette commission. Monsieur le Maire prendra aussi en charge la responsabilité du transfère des ZAE des communes vers l'intercommunalité.

Le site internet de la commune devrait être finaliser prochainement

Prochaine réunion le 25 mars 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire  
Philippe VANDEPUTTE